

## **SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence M. Jean-Jacques HERPIN.

Présents : Jean-Jacques HERPIN, Josiane AMIARD, Jean-Yves MARTIN, Éric BUISSON, Gérard HUGER, Sébastien KNOLL, Florian LAFRESNAYE, Karine TROTIN.

Absent excusé : Marc DE VOS qui donne procuration à Eric BUISSON

Secrétaire de séance : Josiane AMIARD

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAVE ET L'ANILLE**

Ces modifications statutaires portent sur certaines compétences de l'article 4 et de l'ajout d'un article 6. Les autres non énoncées ne sont pas modifiées. Une copie de cette délibération, ainsi que la rédaction des nouveaux statuts après modification, ont été transmis par messagerie à l'ensemble du conseil municipal avant la présente séance.

- *Il s'agit notamment de préciser les notions de compétence communautaire en matière de voirie : redéfinition de l'intérêt communautaire – voies communales classées hors agglomération, revêtues et desservant au moins 2 habitations et/ou reliant 2 voies de circulation.*

Suite à la séance du conseil communautaire du 28/09/17, les membres du conseil communautaire ont délibéré favorablement pour une modification statutaire, afin de se mettre en conformité avec l'évolution législative et d'harmoniser l'exercice de certaines compétences sur l'ensemble du territoire issu de la fusion du Pays Calaisien et du Val de Braye, et ce à compter du 01/01/18.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée (*2/3 des conseils municipaux des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 1/3 de la population, et les communes dont la population est supérieure au 1/4 de la population de la communauté de communes devant en outre avoir donné leur accord*).

Vu la délibération 20170910 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, en date du 28 septembre 2017,

Vu l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivité Territoriales, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification statutaire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (contre : 2, abstention : 0, pour : 7) :

- **Accepte** la modification statutaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, conformément au projet de statuts joint à la présente délibération.

### **PRIX DU REPAS DES ELEVES DE LA CHAPELLE GAUGAIN**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que 13 élèves de la Chapelle-Gaugain ont déjeuné à la cantine de Vancé le 29/09/17. Le tarif du repas à La Chapelle-Gaugain est de 3.10 € pour 2017/2018 et de 3.15 € à Vancé.

Afin que la commune d'origine des élèves puisse facturer les repas, il est donc proposé au Conseil Municipal d'appliquer un tarif exceptionnel de 3.10 €/repas aux élèves de la Chapelle Gaugain pour la journée du 29/09/17, les familles n'ayant pas été informées de la différence de tarif entre les 2 communes.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'appliquer un tarif exceptionnel pour les élèves de La Chapelle-Gaugain de 3.10 € (repas du 29/09/17 uniquement).

## **PRIX DU REPAS DU 18 NOVEMBRE ORGANISE PAR LA REGIE ANIMATION**

M. le Maire demande au conseil municipal de porter le prix du repas du 18 novembre prochain à 20 €.

M. le Maire donne compte-rendu du repas champêtre du 02 septembre dernier.

- DEPENSES : 1 279.70 €

- RECETTES : 2 130.00 €

Achat de barrières pour 230 € + poteaux pour 17.73 €, soit 247.73 €.

D'où un solde positif de **602.57 €**.

Remerciements aux personnes qui ont participé à l'organisation.

M. le Maire demande au conseil municipal de porter le prix du repas du 18 novembre prochain à 20 €, organisé par la régie animation de Vancé, pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (abstention : 2, contre : 0, pour : 7) :

- **Accepte** de fixer le prix du repas à 20€

## **REPAS DU 11 NOVEMBRE ORGANISE PAR LA COMMUNE ET LE CCAS**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'organisation de la cérémonie du 11 novembre, suite à la réunion du CCAS. Il est proposé de maintenir le prix 2016, à savoir 26 €.

La fanfare de Saint-Calais a été retenue pour l'animation, pour un montant de 230.00 €, plus frais de SACEM.

### RAPPEL DES HORAIRES :

Repas : 12 h à la salle du prince Eric

Rassemblement à la mairie : 16h30 et défilé avec fanfare

Messe : 17h15 suivi d'un vin d'honneur à 18 h, en mairie - salle du conseil municipal.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Décide** de maintenir le prix du repas à 26€.

## **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'il souhaite mettre en place un tarif différencié de location de la salle polyvalente pour les habitants Vancéens.

M. MARTIN a recensé les tarifs pratiqués dans les communes proches :

### **COMPARATIF DE TARIFS DE LOCATION DE SALLE**

	1/2 JOURNEE CNE - HC	JOURNEE CNE - HC	2 JOURS CNE - HC	PETITE SALLE CNE - HC	VAISSELLE	REUNIONS - HC	VIN HONNEUR - HC
VANCE	90 - 0	180 - 0	300 - 0	70 - 0	50 - 0	0	0
RAHAY°	/	40 - 50	/	/	/	15 - 15	15 - 15
LA CHAPELLE HUON°°	/	150 - 0	250 - 0	/	/	/	50 - 50
LA CHAPELLE GAUGAIN°°°	/	/	125 - 185	/	/	0/ asso - 50	50 - 50
CONFLANS/ANILLE°°°	/	/	185 - 225	/	/	/	50 - 65
CONFLANS/ANILLE°°°	/	/	/	/	/	DANSANT	75 - 90
MONTAILLE	/	230 - 340	345 - 510	/	/	105 - 120	105 - 120
BESSE/BRAYE ST GILLES °°°°	50	120	150	/	/	/	/
BERFAY*	/	120 - 170	/	/	/	/	50 - 78
LAVENAY**	/	115 - 172	175 - 230	/	/	/	47 - 75

### **PRECISIONS :**

CNE : habitants de la commune ET

HC : habitants hors de la commune

° : SANS CHAUFFAGE (+ 10 € avec)

°° : SANS VAISSELLE (+ 50 € avec sauf vin honneur 30 €) + chèque ménage 50 €

°°° : que WE

\*\*\*\* : JOURNEE  
SUPPL + 30  
\* : JOURNEE SUPPL  
+ 40  
\*\* : ASSO et SIVOS : 65 € et HORS  
AINES : 82 €

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer le tarif de la salle polyvalente, comme suit :

- A la journée : 150€ pour les habitants de Vancé et 180€ pour les hors commune,
- Pour 2j ce sera 250€ pour les Vancéens et 300€ pour les hors commune,
- Pour les réunions et vins d'honneur : 30 €.

Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> novembre 2017 sauf pour les réservations antérieures.

### **TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE**

M. MARTIN a également recensé des tarifs pratiqués sur 2 communes proches.

<b>COMPARATIF DE TARIFS DE CONCESSIONS DE CIMETIERE</b>			
	<b>VANCE</b>	<b>RAHAY</b>	<b>LA CHAPELLE HUON</b>
CONCESSIONS 50 ANS (2m <sup>2</sup> )	80,00 €	/	100,00 €
CONCESSIONS 30 ANS	/	135,00 €	60,00 €
CASE CINERAIRE 50 ANS	527,00 €	/	/
CASE CINERAIRE 30 ANS	/	/	500,00 €
CAVEAU URNE 50 ANS	200,00 €	/	/
CAVEAU URNE 30 ANS	/	255,00 €	250,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	/	/	/

M. le Maire propose d'augmenter le tarif des concessions en terrain de 2m<sup>2</sup>, ce tarif étant peu élevé et n'ayant pas évolué depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (contre : 1, abstention : 0, pour : 8) :

- **Décide** de fixer le tarif à 100€ la concession, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

### **DECISION POUR L'INSTALLATION D'INTERNET A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Suite au passage du technicien de SEGILOG, prestataire informatique de la collectivité, il n'est plus possible de faire les mises à jour du logiciel état-civil de l'APC, l'ordinateur a une version XP obsolète et les mises à jour ne peuvent plus être effectuées avec un disque dur externe, uniquement par internet.

Il existe 2 solutions : changer d'ordinateur (ancien de la mairie) ou prendre un abonnement internet.

Actuellement, le coût pour la mairie est de 170 € environ pour 2 mois et de 50 € pour l'APC, sur la même durée. Le tarif serait identique pour l'agence postale, soit 170€. L'augmentation serait de 1440€ à l'année.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce nouvel abonnement.

Eric BUISSON se chargera de mettre en place l'ancien ordinateur de la mairie.

### **POINT ET DECISIONS AFFERENTES SUR LE POSTE "TAP"**

Pour compenser la perte des 3h à la Chapelle Huon, Mme CANY a repris le poste de TAP du vendredi à la place de l'ABOI, avec Mme BORDIER, ainsi que les temps de garderie.

Le contrat a été rétabli à Mme BORDIER dans le cadre des TAP pour l'année scolaire 2017/2018.

### **INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE**

- M. le Maire et la secrétaire de mairie ont assisté à une réunion d'information organisée par la Direction Départementale des Territoires, relative aux dossiers "Ad'ap" le 5 octobre dernier. Cette réunion a permis de compléter les informations de la mairie, et surtout de rencontrer les responsables de services. Mme VIROULAUD s'est engagée à suivre le dossier de la commune.

M. BARDET de la Sté INGERIF a été relancé à maintes reprises pour compléter les informations manquantes. Il s'est avéré que les premières personnes ayant reçu ce dossier n'ont pas donné les bons éléments et il n'arrivait pas à les joindre.

Ce dossier devrait donc avancer très prochainement.

- Les panneaux de signalisation complémentaires ont été commandés, la livraison a été faite et la rampe accessibilité a été posée.

-Les contrats de Mme CANY et Mme BENARD avec le SIVOS ont été renouvelés.

-Véolia s'est engagé à venir contrôler les bornes incendie rapidement, un rdv sera donné par le technicien la semaine prochaine.

-Arrêt maladie de Mme BENARD à partir du 20 novembre pendant environ 3 mois, il faut trouver quelqu'un pour la remplacer.

### **QUESTIONS DIVERSES RECUES EN MAIRIE :**

-La facture FDGDON est-elle payée ?

Oui la facture de 166,94€ a été acquittée début octobre, la trésorerie fait le nécessaire.

-Présence de serpents à l'école

Le service de la préfecture nous a dirigé vers le FDGDON 72 qui nous a mis en rapport avec le technicien. Celui-ci a préconisé la vaporisation d'un répulsif (20€ le litre).

A faire en dehors de la présence des élèves par temps sec. Autre avis auprès d'une société anti-nuisibles : même réponse.

-Remettre en place le budget TAP

Une facture de la société 10 doigts datant du 31-07-2015 a été acquittée pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Un budget TAP est à nouveau disponible pour cette année

-Médaille de Jocelyne à valider

Les démarches auprès de la préfecture ont été faites, il manque des éléments, Mme CANY pourra se rendre en mairie pour finaliser le dossier. La date de dépôt du dossier était au 15 octobre, le dossier sera remis en préfecture avant le 1<sup>er</sup> mai pour la promotion du 14 juillet 2018.

-Il a été évoqué les difficultés rencontrées avec le Smirgeomes : les poubelles/sacs jaunes ne sont pas ramassés régulièrement selon les secteurs.

-Mr HUGER signale un problème de qualité de l'eau sur la commune qui serait dû à la vétusté des tuyaux.

La séance est levée à 20h40.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits, Ont signé au  
Registre les membres présents.